

Département de la Somme

Arrondissement d'Amiens

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03 22 39 40 40
Fax : 03 22 39 40 41

Ecole de musique
intercommunale – tarifs 2023 –
2024

Date de convocation :
5 avril 2023

Date de séance :
12 avril 2023

Date d'affichage :
17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures
de 13 heures 30 à 18 heures

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 080-200071223-20230412-49_2023-DE

S²LO

N°49/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le
chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la
présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY,
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY,
ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY,
VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE,
MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD,
DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL,
MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D.
LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER
MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

La séance étant ouverte,

Ouïe la proposition de M. le Président,

A l'unanimité, le conseil communautaire, adopte les tarifs suivants
pour l'année scolaire 2023-2024 :

Options		Tarifs habitants de la CCNS	Tarifs habitants extérieurs CCNS	Tarifs spéciaux (*)
Cursus				
<input type="checkbox"/>	Jardin Musical (éveil musical) : élèves scolarisés en moyenne et grande section de maternelle	76 €	212 €	X
<input type="checkbox"/>	Aspirants : élèves scolarisés en cours préparatoire	152 €	384 €	X
<input type="checkbox"/>	FG : tous niveaux et instruments confondus (à partir du CE1 et adultes)	152 €	384 €	96 €
<input type="checkbox"/>	FG MAA : à partir du CM1 et adultes			
<input type="checkbox"/>	MAA Adultes (hors cursus)	76 €	212 €	51 €
<input type="checkbox"/>	FM seule (tous niveaux)	76 €	212 €	51 €
<input type="checkbox"/>	FI Adultes (hors cursus)			
<input type="checkbox"/>	Elèves ayant validé leur FC2 et ne souhaitant pas poursuivre la FM en Cycle III) – cours FI (30 minutes)			
<input type="checkbox"/>	2 nd instrument			
Pratiques collectives instrumentales seules (sans Formation Instrumentale) ou en complément d'un cursus				
<input type="checkbox"/>	Ensembles de classes instrumentales permanents	76 €	101 €	76 €
<input type="checkbox"/>	Ateliers piano et compagnie (gratuit pour les pianistes dans le cadre de leur FG)			
<input type="checkbox"/>	Atelier MAA (dans le cadre d'une pratique collective supplémentaire)	76 €	101 €	X
<input type="checkbox"/>	Classes d'orchestre, Atelier Jazz (gratuits dans le cadre de la FG et FI)	26 €	33 €	21 €
<input type="checkbox"/>	Chorale seule			
<input type="checkbox"/>	Location d'instrument	81 €	112 €	81 €

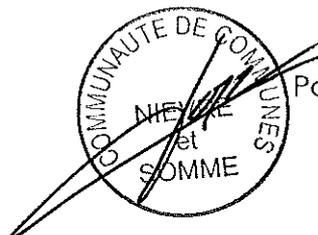
(* Tarifs spéciaux : Membres issus des Harmonies, Fanfares, Orchestres à l'Ecole, Orchestres au Collège implantés au sein de la Communauté de Communes. Pour bénéficier de cette réduction, la formation suivie au sein de l'EM-CCNS doit correspondre à l'instrument pratiqué dans la société musicale.)

Les tarifs sont dégressifs pour les membres d'une même famille :

- 10% pour la 2nde inscription,
- 20% pour la 3^{ème},
- 30% à partir de la 4^{ème}.

- accepte de faire bénéficier les élèves des tarifs réduits de l'école de musique intercommunale.
- valide l'ensemble des tarifs présentés à la présente délibération et autorise monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023

